

torale devant le juge de paix, au lieu et place du Conseil de préfecture.

DEPARTEMENTS

Bellevy. — Le Petit Lyonnais raconte que, à Peyrieu, près Bellevy, les organisateurs d'un enterrement civil, se voyant refusés par le curé des clés du clocher, ont, à l'aide d'une échelle, pénétré par une fenêtre dans l'église et sonné la cloche. Il y a eu la violation flagrante de la loi et une simple protestation ne saurait suffire. Si on laisse faire, qui empêchera, dit le Journal de l'Ain, les mêmes perturbateurs de s'emparer de l'église par le même moyen, et de célébrer sur l'autel toutes les bacchanales laïques dont il leur plaira de souiller le sanctuaire? Ils n'ont qu'à attendre la nouvelle loi municipale.

Saint-Etienne. — Les Chambres syndicales ont envoyé des délégués au préfet de la Loire. En son nom, M. Granet, secrétaire-général, les a reçus. Il leur a expliqué qu'aux termes de la loi, la distribution des secours votés par le conseil municipal ne pouvait être faite que par le bureau de bienfaisance et non par les chambres syndicales; néanmoins, le bureau de bienfaisance recruta toutes les indications que lui donneront les chambres syndicales pour une distribution équitable.

Marseille. — Le conseil municipal a tenu, hier, une séance qui, dès son début, a été interrompue par un grave incident. Le conseiller Wind, dont le nom a été prononcé au cours du procès correctionnel de Boncompagni, a soulevé le nouvel édile Léonce Jean, de nommer les gens sages, existant, selon lui, dans l'assemblée communale et a dit qu'il ne fallait pas d'assesseurs au conseil. Le chef des membres de la minorité faisait allusion à une condamnation infligée à Jean, en cours d'assises, pour avoir tiré deux coups de revolver sur un citoyen, pendant les troubles de l'été de 1870. Le maire a invité la salle des séances; un adjoint a voulu présider, mais il a été obligé de clore la discussion, devant l'orage qui a suivi cette scène. On parla d'un envoi de témoins de Jean à Wind. On peut juger, par cet incident, de la composition du conseil.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

COMMERCE FRANÇAIS D'EXPORTATION. — La Chambre de commerce de Paris a pris, dans sa dernière séance, une excellente résolution qui sera bien accueillie du monde commercial, et dont on est en droit d'attendre les meilleurs résultats.

Elle a décidé d'organiser, sous son patronage et sous celui des Chambres de commerce, une Société d'encouragement pour le commerce français d'exportation, dans le but de développer le nombre des établissements français à l'étranger, et d'encourager les jeunes gens disposés à s'y rendre pour se livrer au commerce.

A tous ceux dont les titres lui paraîtront suffisants, cette Société donnerait des bourses de voyage, des passages gratuits: elle leur ferait des avances pécuniaires et faciliterait, par des recommandations, leur placement à l'étranger.

La Chambre a approuvé le projet de statuts et la formule de circulaire qui seront adressés aux Chambres de commerce, aux Chambres syndicales, aux Sociétés et aux particuliers dont on peut espérer des souscriptions.

La Chambre s'est inscrite elle-même en tête de la souscription pour une somme de 5,000 fr. indépendamment des souscriptions individuelles recueillies parmi ses membres; elle a voté des remerciements à la Chambre de commerce d'exportation, qui s'est inscrite pour 2,000 fr., ainsi qu'à d'autres souscripteurs, dont les noms seront mentionnés au bulletin de souscription qui sera envoyé par la Chambre de commerce à tous ceux qui peuvent intéresser cette création patriotique.

Nous voudrions voir toutes les Chambres de commerce de France s'associer à l'œuvre entreprise par celle de Paris.

Malheureusement, la majeure partie d'entre elles (celles de Roubaix et de Tourcoing notamment) n'ont pas d'autres ressources que celles de leur budget ordinaire alimenté par l'impôt local.

Encore, la Chambre de commerce de Roubaix ne fait-elle pas figurer au chapitre des dépenses de son budget les récompenses qu'elle accorde à certains lauréats de nos cours publics.

À différentes reprises, déjà, nous avons exprimé dans ce journal le regret que nous éprouvions de ne pas voir notre Chambre de commerce dotée d'un revenu indépendant, lui permettant de s'associer dans un certain nombre aux œuvres entreprises dans un but d'intérêt général; telles que celle de la création à Roubaix d'un musée de tissus en usage aux colonies ou dans les pays lointains et vendus dans ces pays par les nations concurrentes; ou bien encore la création à Roubaix d'une école supérieure de commerce dans le genre de celle d'Anvers.

Certaines villes industrielles ont doté leur Chambre de commerce d'une recette particulière; celle des revenus des bureaux de conditionnement, par exemple. Ne pourrait-on en faire autant à Roubaix?

L'importance industrielle de notre ville mériterait, nous semble-t-il, que la question soit étudiée.

AFFAIRES MILITAIRES

M. Durutte, colonel du 1er régiment territorial d'infanterie, publie cet ordre du régiment: officiers, sous-officiers, caporaux et soldats! Une longue et grave maladie dont je ne prévois pas le terminus a été le motif qui a empêché le général de brigades d'obtenir du ministre ma mise hors cadres.

Encore une fois, soyez assurés qu'en quittant le 1er territorial je suivrai toujours vos travaux avec le plus vif intérêt et mes vœux accompagneront les efforts que fera votre successeur pour vous mettre à même de rendre à la France les services qu'elle est en droit d'attendre de notre patriotique département.

Le Journal officiel publie une circulaire du ministre de la guerre portant que des sursis d'un an ou renouvellements de sursis d'un an seront accordés aux officiers de santé, aux pharmaciens de 2e classe et aux étudiants en médecine possesseurs de douze inscriptions valables pour le doctorat qui, se trouvant convoqués pour une période d'inscription dans la réserve ou dans l'armée territoriale, se seraient mis en instance pour obtenir le grade de médecin ou celui de pharmacien auxiliaire.

Suivant une autre circulaire, également publiée par le Journal officiel, les anciens engagés conditionnels d'un an des armes de l'infanterie et du génie, qui ont subi l'armement d'aptitude au grade de sous-lieutenants de l'armée territoriale, exonérés des résultats ne seront définitivement arrêtés que le 15 mars courant, seront ajournés à 1885, pour la période d'instruction à laquelle ils se trouveraient assujettis en raison de leur affectation actuelle à l'une des unités convoquées en 1884.

Par décision ministérielle du 8 mars 1884, M. Royer, lieutenant-colonel commandant le 66 régiment territorial d'infanterie, est appelé au commandement du 1er régiment de même arme, en remplacement de M. Durutte, rayé des cadres pour raison de santé.

M. Bureau, lieutenant-colonel commandant le 25e régiment territorial d'infanterie, est appelé au commandement du 66 régiment de même arme, en remplacement de M. Royer.

ROUBAIX

Le conseil municipal est appelé à se réunir, mardi, 18 mars, à huit heures du soir, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1. Abattoir; demande d'un supplément de crédit de 118 francs pour l'exercice 1883; 2. Demande d'augmentation de subvention formée par la société de l'Union Lyrique; 3. Octroi; réclamation de M. Courouble-Lambin; demande d'un crédit de 72 fr.; 4. Demande d'un supplément de crédit pour les frais de procédure, etc.; 5. Pétition adressée à l'Administration municipale par un groupe d'habitants en vue de la mise en état de viabilité de la rue Vau-

ban; 6. Pétition adressée à l'Administration municipale par un groupe d'habitants, en vue du maintien de la ligne de tramways de la Grande-Place à la gare de Roubaix-Watrellos; 7. Demande d'une bourse à l'Institut des jeunes avoués de Lille, et du trousseau réglementaire, formée par le sieur Bourgeois, en faveur de sa fille; 8. Demande de subvention formée par le Cercle nautique de Roubaix; 9. Demande d'une bourse à l'École des Beaux-Arts formée par M. Argellies, commandant du bataillon des Sapeurs-Pompiers de Roubaix, en faveur de son beau-fils, M. C. Bussere; 10. Demande d'une bourse à l'Institut des jeunes avoués de Lille, formée par le sieur Honoré Duhamel, en faveur de son fils Henri; 11. Assurances des bâtiments communaux; demande d'un supplément de crédit de 63 fr. 65 pour l'exercice 1883; 12. Classement d'une partie de la rue Buffon; 13. Classement de la rue Voltaire; 14. Classement de la rue de Flandre; 15. Boulevard de Cambrai; réception définitive des travaux de terrassement; 16. Éclairage public; demande d'un supplément de crédit de 10,567 fr. 61; 17. Cession de terrain à la voie publique; 18. Location d'un immeuble pour le transfert du bureau d'octroi, route de Lannoy; 19. Demande d'une demi-bourse (400 fr.) adressée à l'Administration municipale de Roubaix, par le commissaire central de police-roubaix, en faveur de son fils, élevé à l'Institut industriel de Lille.

20. Bois servant à la fabrication d'objets exonérés de l'impôt; mode de justification; 21. proposition de M. H. Herouart, député, tendant à l'annulation de certains-annonces sur les fils de candélabres de l'éclairage public; 22. habillage du concierge et de l'appariteur de la mairie; demande d'un supplément de crédit; 23. Fourniture d'eau pour les besoins communaux; demande d'un supplément de crédit; 24. Sapeurs-pompiers de Roubaix; caisse des retraites d'admission de trois sapeurs-pompiers; 25. demande d'augmentation de subvention formée par le sieur F. Desbrières; 26. construction d'un école à la ferme de l'Ébouage; 27. réception définitive des chaussées pavées de la rue de Crouy; 28. magasins généraux; compte de gestion de M. Sarlin; 29. désignation des deux membres du jury de l'École nationale des Arts industriels; 30. demande de subvention de la ville pour la construction de l'École nationale des Arts industriels; 31. Pétition adressée à l'Administration municipale, en vue d'obtenir la réouverture de l'église des Peres Récollets; 32. Catastrophe de Ferfay; communication au Conseil des remerciements adressés par M. le Préfet du Pas-de-Calais et M. le Maire de Valenciennes; 33. Faillite de la Compagnie des Tramways de Roubaix; 34. Octroi; réclamation de MM. Desclée frères; 35. Anciennes écoles académiques de Roubaix; réclamation de M. Arrière-Faidherbe, professeur de dessin géométrique.

36. Demande d'augmentation de subvention formée par la chorale la Cecilia; 37. Lettre de M. Fiers; 38. Demande de subvention de M. Lecomte, de Roubaix, en faveur de son fils, élève de l'École Centrale des Arts et Manufactures, à Paris; 39. Mise à la retraite de M. Roche; demande d'un crédit de 112 fr. 50, affecté au 4e trimestre de 1883, trimestre dont les fonds n'ont point été votés; 34. subvention de la ville pour la construction de l'École nationale des Arts industriels; 35. Pétition adressée à l'Administration municipale, en vue d'obtenir la réouverture de l'église des Peres Récollets; 36. Catastrophe de Ferfay; communication au Conseil des remerciements adressés par M. le Préfet du Pas-de-Calais et M. le Maire de Valenciennes; 37. Faillite de la Compagnie des Tramways de Roubaix; 38. Octroi; réclamation de MM. Desclée frères; 39. Anciennes écoles académiques de Roubaix; réclamation de M. Arrière-Faidherbe, professeur de dessin géométrique.

30. Demande d'augmentation de subvention formée par la chorale la Cecilia; 31. Lettre de M. Fiers; 32. Demande de subvention de M. Lecomte, de Roubaix, en faveur de son fils, élève de l'École Centrale des Arts et Manufactures, à Paris; 33. Mise à la retraite de M. Roche; demande d'un crédit de 112 fr. 50, affecté au 4e trimestre de 1883, trimestre dont les fonds n'ont point été votés; 34. subvention de la ville pour la construction de l'École nationale des Arts industriels; 35. Pétition adressée à l'Administration municipale, en vue d'obtenir la réouverture de l'église des Peres Récollets; 36. Catastrophe de Ferfay; communication au Conseil des remerciements adressés par M. le Préfet du Pas-de-Calais et M. le Maire de Valenciennes; 37. Faillite de la Compagnie des Tramways de Roubaix; 38. Octroi; réclamation de MM. Desclée frères; 39. Anciennes écoles académiques de Roubaix; réclamation de M. Arrière-Faidherbe, professeur de dessin géométrique.

Un enfant brulé. — Un enfant de quatre ans, Eugène Gerard, rue des Arts, est tombé hier après-midi, dans un chaudron d'eau bouillante. Il a des blessures graves sur tout le corps. Le docteur Dubron, qui lui a donné les premiers soins, craint qu'il ne succombe à ses blessures.

Monnaie faite. — Un jeune homme de 16 ans, rencontré hier soir une jeune fille, qui avait formellement refusé la veille de lui reconnaître avec lui, le grossièrement apostrophé, et a même été jusqu'à la frapper. La pauvre fille a porté plainte contre ce jeune émancipé.

Un trieur de laines, R. Ménart, avait depuis quelque temps une dent contre un employé de commerce, hier l'ayant dérangé dans son travail, l'a giflé, après avoir grossièrement insulté. Procès-verbal a été dressé contre Ménart.

Un tisserand de la rue Vaucanson, Arthur Durand, étant rentré ivre hier chez lui, chercha querelle à sa femme, et la maltraita.

Celle-ci s'en vengea en déposant une plainte contre lui. Elle dit au commissaire: « Mon mari est un garnement. Il ne se contente pas de me frapper, il vole. » Il vole et où donc? « Je ne sais, M. le commissaire, mais il m'a apporté, l'autre jour, des bijoux, en me disant: En voilà qui ne coûtent pas cher. » Durand a été arrêté pour violences contre sa femme et pour vol.

Un journalier, Adolphe Leblanc, a été arrêté hier pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Les affiches. — Nous croyons utile de rappeler que les affiches apposées dans les établissements publics (bôtels, restaurants, cafés, salons de coiffure, débits de tabac) sont passibles du timbre de dimension, sous peine d'une forte amende. L'Administration d'entretien n'a ni le temps ni la tolérance à cet égard; mais une circulaire ministérielle, qui date déjà de quelque temps, prescrit l'accomplissement de cette formalité.

Fausse monnaie. — La Banque nationale de Belgique a constaté, dans un envoi de son argent à Paris, la présence d'un certain nombre de pièces de 20 fr. jaunes et obtenues au moyen de platine teinte d'or. Deux de ces pièces sont au millésime de 1858, avec l'effigie de Napoléon III; les autres sont au millésime de 1878, avec la République française entre les coges et le faisceau. La Banque nationale vient d'entamer à ce sujet une enquête.

M. Frère-Orban a communiqué ces renseignements à M. de Smet de Menin, représentant de la France à Bruxelles, et lui a signalé l'intérêt qu'il y aurait à ce que la Banque de France fit une enquête simultanée avec celle que poursuit la Banque nationale de Belgique.

Chambres syndicales ouvrières. — Les délégués au conseil général des chambres syndicales ouvrières sont priés d'assister à la réunion extraordinaire prévue qui aura lieu le vendredi 14 mars, à huit heures précises du soir, au siège social.

TOURCOING

Avis militaire. — Conformément aux ordres du ministre de la guerre et en exécution de l'article 25 de la loi du 27 juillet 1872, il sera procédé en 1884, à une revue d'appel des hommes dits à la

disposition de l'autorité militaire des classes de 1879 et 1881.

Le programme est fort attrayant. — La première partie se compose de monologues et de dialogues, et d'une comédie de E. Souvestre, intitulée la Loterie de Francfort.

La seconde partie se compose d'un Voyage dans les Flandres, en 34 vues photographiques sur le grand appareil de projections, plus d'une vingtaine de tableaux mécanisés et de polygrammes entièrement nouveaux.

On peut se procurer des cartes d'invitation au concert des Carmélites, rue Saint-Antoine.

Fête de Gymnastique-Concert. — La Société municipale de Gymnastique et d'Armes la Roubaissienne, offrira une fête de gymnastique-concert à ses membres honoraires, dimanche 30 mars, à 7 heures 1/2 du soir, à l'Éclairage public.

Grande Fanfare. — Nous rappelons que le tableau de M. Krabansky « Un futur Général » dont le tirage a eu lieu le 24 février dernier, a été gagné par le n° 418.

La société Sainte-Cécile d'Hein donnera une soirée récréative, dimanche 23 mars, dans les salons de la Mairie, de cette commune. Le programme sera aussi attrayant que varié.

Le monnaie de billon. — On nous écrit de Pierin (Cotes-du-Nord): « Je viens de lire dans votre estimable journal qu'il manque de la monnaie divisionnaire nécessaire pour le paiement des ouvriers. » Si on s'adressait dans l'Ouest, cela ne manque pas. Ici l'on ne voit que de la monnaie de billon et de petites pièces.

Un enfant brulé. — Un enfant de quatre ans, Eugène Gerard, rue des Arts, est tombé hier après-midi, dans un chaudron d'eau bouillante. Il a des blessures graves sur tout le corps. Le docteur Dubron, qui lui a donné les premiers soins, craint qu'il ne succombe à ses blessures.

Monnaie faite. — Un jeune homme de 16 ans, rencontré hier soir une jeune fille, qui avait formellement refusé la veille de lui reconnaître avec lui, le grossièrement apostrophé, et a même été jusqu'à la frapper. La pauvre fille a porté plainte contre ce jeune émancipé.

Un trieur de laines, R. Ménart, avait depuis quelque temps une dent contre un employé de commerce, hier l'ayant dérangé dans son travail, l'a giflé, après avoir grossièrement insulté. Procès-verbal a été dressé contre Ménart.

Un tisserand de la rue Vaucanson, Arthur Durand, étant rentré ivre hier chez lui, chercha querelle à sa femme, et la maltraita.

Celle-ci s'en vengea en déposant une plainte contre lui. Elle dit au commissaire: « Mon mari est un garnement. Il ne se contente pas de me frapper, il vole. » Il vole et où donc? « Je ne sais, M. le commissaire, mais il m'a apporté, l'autre jour, des bijoux, en me disant: En voilà qui ne coûtent pas cher. » Durand a été arrêté pour violences contre sa femme et pour vol.

Un journalier, Adolphe Leblanc, a été arrêté hier pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Les affiches. — Nous croyons utile de rappeler que les affiches apposées dans les établissements publics (bôtels, restaurants, cafés, salons de coiffure, débits de tabac) sont passibles du timbre de dimension, sous peine d'une forte amende. L'Administration d'entretien n'a ni le temps ni la tolérance à cet égard; mais une circulaire ministérielle, qui date déjà de quelque temps, prescrit l'accomplissement de cette formalité.

Fausse monnaie. — La Banque nationale de Belgique a constaté, dans un envoi de son argent à Paris, la présence d'un certain nombre de pièces de 20 fr. jaunes et obtenues au moyen de platine teinte d'or. Deux de ces pièces sont au millésime de 1858, avec l'effigie de Napoléon III; les autres sont au millésime de 1878, avec la République française entre les coges et le faisceau. La Banque nationale vient d'entamer à ce sujet une enquête.

M. Frère-Orban a communiqué ces renseignements à M. de Smet de Menin, représentant de la France à Bruxelles, et lui a signalé l'intérêt qu'il y aurait à ce que la Banque de France fit une enquête simultanée avec celle que poursuit la Banque nationale de Belgique.

Chambres syndicales ouvrières. — Les délégués au conseil général des chambres syndicales ouvrières sont priés d'assister à la réunion extraordinaire prévue qui aura lieu le vendredi 14 mars, à huit heures précises du soir, au siège social.

disposition de l'autorité militaire des classes de 1879 et 1881.

Le programme est fort attrayant. — La première partie se compose de monologues et de dialogues, et d'une comédie de E. Souvestre, intitulée la Loterie de Francfort.

La seconde partie se compose d'un Voyage dans les Flandres, en 34 vues photographiques sur le grand appareil de projections, plus d'une vingtaine de tableaux mécanisés et de polygrammes entièrement nouveaux.

On peut se procurer des cartes d'invitation au concert des Carmélites, rue Saint-Antoine.

Fête de Gymnastique-Concert. — La Société municipale de Gymnastique et d'Armes la Roubaissienne, offrira une fête de gymnastique-concert à ses membres honoraires, dimanche 30 mars, à 7 heures 1/2 du soir, à l'Éclairage public.

Grande Fanfare. — Nous rappelons que le tableau de M. Krabansky « Un futur Général » dont le tirage a eu lieu le 24 février dernier, a été gagné par le n° 418.

La société Sainte-Cécile d'Hein donnera une soirée récréative, dimanche 23 mars, dans les salons de la Mairie, de cette commune. Le programme sera aussi attrayant que varié.

Le monnaie de billon. — On nous écrit de Pierin (Cotes-du-Nord): « Je viens de lire dans votre estimable journal qu'il manque de la monnaie divisionnaire nécessaire pour le paiement des ouvriers. » Si on s'adressait dans l'Ouest, cela ne manque pas. Ici l'on ne voit que de la monnaie de billon et de petites pièces.

Un enfant brulé. — Un enfant de quatre ans, Eugène Gerard, rue des Arts, est tombé hier après-midi, dans un chaudron d'eau bouillante. Il a des blessures graves sur tout le corps. Le docteur Dubron, qui lui a donné les premiers soins, craint qu'il ne succombe à ses blessures.

Monnaie faite. — Un jeune homme de 16 ans, rencontré hier soir une jeune fille, qui avait formellement refusé la veille de lui reconnaître avec lui, le grossièrement apostrophé, et a même été jusqu'à la frapper. La pauvre fille a porté plainte contre ce jeune émancipé.

Un trieur de laines, R. Ménart, avait depuis quelque temps une dent contre un employé de commerce, hier l'ayant dérangé dans son travail, l'a giflé, après avoir grossièrement insulté. Procès-verbal a été dressé contre Ménart.

Un tisserand de la rue Vaucanson, Arthur Durand, étant rentré ivre hier chez lui, chercha querelle à sa femme, et la maltraita.

Celle-ci s'en vengea en déposant une plainte contre lui. Elle dit au commissaire: « Mon mari est un garnement. Il ne se contente pas de me frapper, il vole. » Il vole et où donc? « Je ne sais, M. le commissaire, mais il m'a apporté, l'autre jour, des bijoux, en me disant: En voilà qui ne coûtent pas cher. » Durand a été arrêté pour violences contre sa femme et pour vol.

Un journalier, Adolphe Leblanc, a été arrêté hier pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Les affiches. — Nous croyons utile de rappeler que les affiches apposées dans les établissements publics (bôtels, restaurants, cafés, salons de coiffure, débits de tabac) sont passibles du timbre de dimension, sous peine d'une forte amende. L'Administration d'entretien n'a ni le temps ni la tolérance à cet égard; mais une circulaire ministérielle, qui date déjà de quelque temps, prescrit l'accomplissement de cette formalité.

Fausse monnaie. — La Banque nationale de Belgique a constaté, dans un envoi de son argent à Paris, la présence d'un certain nombre de pièces de 20 fr. jaunes et obtenues au moyen de platine teinte d'or. Deux de ces pièces sont au millésime de 1858, avec l'effigie de Napoléon III; les autres sont au millésime de 1878, avec la République française entre les coges et le faisceau. La Banque nationale vient d'entamer à ce sujet une enquête.

M. Frère-Orban a communiqué ces renseignements à M. de Smet de Menin, représentant de la France à Bruxelles, et lui a signalé l'intérêt qu'il y aurait à ce que la Banque de France fit une enquête simultanée avec celle que poursuit la Banque nationale de Belgique.

Chambres syndicales ouvrières. — Les délégués au conseil général des chambres syndicales ouvrières sont priés d'assister à la réunion extraordinaire prévue qui aura lieu le vendredi 14 mars, à huit heures précises du soir, au siège social.

d'un paletot et d'un pantalon noir, chemise de couleur.

Commencement d'incendie. — Mercredi, vers 7 heures, les agents de service Bernard et Vapin aperçurent des flammes au 1er étage des magasins du Bon Marché. Ils pénétrèrent aussitôt dans la maison ébranlée par les débris qui commençaient à tomber. Les flammes s'élevèrent très haut et se gravèrent dans la nuit. Les dégâts matériels sont considérables.

Noms des électeurs rayés depuis deux ans des listes électorales de Roubaix. — (Suite.)

François-Joseph Lecomte, rentier (décédé). — Jean-Baptiste Leconte, tisserand (décédé). — Henri Leconte, contre-maître (Amiens). — Auguste-Joseph Lefebvre, lamier (Amiens). — Alexis-Joseph Lefebvre, tisserand (Watrellos). — Jean-Baptiste Legrand, employé (décédé). — Édouard Leloux, tisserand (3 ans 1/2 à Lille). — Jean-Baptiste Leloux, marchand de légumes (3 ans 1/2 au Blanc-Sau). — François-Joseph Leloux, boulangier (décédé). — Alphonse Leloux, employé (3 ans 1/2 à Lille). — Gilbert Lemoine, menuisier (Tourcoing). — Henri Lemoine, fleur (décédé). — Cyrille Lempereur, tisserand (Hespre). — Ernest Lengle, contributions indirectes (Hespre). — Pierre-Ambroise Leprieux, marchand (Tourcoing). — Louis-Léopold Leprieux, marchand (Tourcoing). — Louis-Joseph Leprieux, rentier (décédé). — Julien Leprieux, tisserand (décédé). — Henri-Victor Leprieux, journalier (3 ans 1/2).

Le prix a été décerné à la maquette portant le n° 2 et le devise « Nord ». Elle représente le héros tenant l'étendard français de la main gauche, et tenant le bras droit d'un geste plein de grandeur et de noblesse, comme pour prendre possession du vaste territoire de l'Inde au nom de la France. Le médaillon est orné de deux éléphants, porte deux inscriptions et deux bas-reliefs.

Cette œuvre est superbe. Elle a pour auteur M. Fagel, de Valenciennes, qui l'a faite à Rome, où il est pensionnaire de l'État.

Deux mentions honorables ont été décernées, l'une au n° 5, qui a pour auteur M. Housin, de Douai, et l'autre au n° 3, dont l'auteur est M. Cordonnier, de Lille, — deux auteurs également très-beaux.

Un tisserand de la rue Vaucanson, Arthur Durand, étant rentré ivre hier chez lui, chercha querelle à sa femme, et la maltraita.

Celle-ci s'en vengea en déposant une plainte contre lui. Elle dit au commissaire: « Mon mari est un garnement. Il ne se contente pas de me frapper, il vole. » Il vole et où donc? « Je ne sais, M. le commissaire, mais il m'a apporté, l'autre jour, des bijoux, en me disant: En voilà qui ne coûtent pas cher. » Durand a été arrêté pour violences contre sa femme et pour vol.

Un journalier, Adolphe Leblanc, a été arrêté hier pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Les affiches. — Nous croyons utile de rappeler que les affiches apposées dans les établissements publics (bôtels, restaurants, cafés, salons de coiffure, débits de tabac) sont passibles du timbre de dimension, sous peine d'une forte amende. L'Administration d'entretien n'a ni le temps ni la tolérance à cet égard; mais une circulaire ministérielle, qui date déjà de quelque temps, prescrit l'accomplissement de cette formalité.

FEUILLETON DU 14 MARS. — (N° 3.)

STÉPHANETTE

Par BERNARD SEIGNY

II (Suite.)

A cinq heures, en été, à six heures en hiver, il était rendu à l'église Saint-Maurice, et s'agenouillait toujours dans la même chapelle, à droite du chœur. Ces messes matinales ont une physionomie que l'on ne peut pas se figurer. A neuf heures, à midi, c'est la foule qui remplit l'église. A cinq heures du matin c'est une petite compagnie de fidèles qui ne se renouvelle guère, humbles gens pour la plupart, dévots, qui lisent dans de gros livres à la leur tremblante sous poids de s'être vus tant de fois les uns les autres à la même place, après du même pilier, en face du même autel.

inconnue ne lui était pas indifférente. Le dimanche suivant il arriva de très bonne heure à l'église. C'était un dimanche d'automne. Ni les cierges ni les lampes n'étaient encore allumés. Seule une petite flamme blanche tremblait devant l'autel de la Vierge. L'ombre enveloppait de ses plis, dont on distinguait à peine les colonnes de marbre et les lourdes dorures, tandis que la lumière incertaine du matin, passant à travers les vitraux et les grandes rosaces du transept, éclairait faiblement les voûtes dont elle semblait augmenter encore la prodigieuse hauteur.

Jean se mit à prier, il ne songeait pas à Stéphanette. L'horloge sonna cinq heures moins un quart. Quelques personnes entrèrent. L'une d'elles alla silencieusement s'agenouiller à quelques pas du jeune homme. Jean tressaillit de joie: c'était bien elle. Il se repocha cette distraction, et se remit à prier. Il s'y attendait même, et quand il quitta sa place, la messe terminée, l'église était à peu près déserte. Derrière lui, glissant sur les dalles de pierre, il entendit un pas léger. Il ne s'agissait pas un instant que ce fut elle. Cette certitude le troubla. Arrivé près du bénitier, il y trempa les doigts, et, sans réfléchir à ce qu'il faisait, par une sorte de distraction, se remit à prier. Il se retourna, et offrit de l'eau bénite à la jeune fille. Stéphanette eut un mouvement de surprise, et regarda Jean: elle vit qu'il avait une honnête figure, qu'il rougissait beaucoup, qu'une avait sûrement affaire à une âme candide et distraite; elle accepta, toucha les doigts du jeune homme, se signa, et sortit à l'instant.

Jean demeura quelque temps sous le porche de l'église, stupéfait de sa propre audace, se demandant quel sentiment l'avait poussé à agir ainsi, et dans son cœur d'adolescent, il se dit que ce n'était pas la jeune fille qui, pour ne pas lui faire de peine, s'était partie des usages reçus. A quelque temps de là ils se parlèrent, et l'amour naquit entre eux. L'occasion, ils ne la cherchèrent pas; Dieu la fit.

Il y avait à l'étude de M. Furoudeau un petit clerc, nommé Joseph. C'était le fils d'une pauvre femme et l'ainé de quatre enfants. Grâce à des protections, car il en faut pour ne pas mourir de faim, il avait trouvé un emploi chez le notaire, qui lui donnait quelques sous par jour et le repas de midi. Moyennant cette rétribution, il traitait du matin au soir et pour tout le monde, pour le patron, ses clercs, sa femme, sa fille, ses domestiques, maigre et léger, parfois bien las, toujours alerte.

Le petit Joseph tomba malade. Jean de Trémère alla le voir et lui porta un peu d'argent de la part de M. Furoudeau. Ce fut chez la mère de cet enfant, dans une pauvre maison de la rue Vauvert, qu'il retrouva Stéphanette, et lui parla pour la première fois. Elle était venue là, comme lui, par pitié, accompagnant une religieuse qui était la Providence de tous le quartier. La mère était absente, et ces deux femmes la remplaçaient. Lorsque Jean entra dans la grande chambre, qui n'avait pour tout mobilier que des lits posés sur la terre battue, il aperçut, tout au fond, la religieuse penchée au-dessus du petit Joseph amaigri et grelottant au lit, qu'elle endormait; à gauche, deux chaises qui jouaient, et tout près de la porte, à droite, Stéphanette assise à côté d'un bureau qui elle agitait en chantant à demi-voix.

Il se regardèrent l'un l'autre, un peu intimidés, mais contents au fond du cœur de ce hasard qui les réunissait. La religieuse fit signe à Jean de ne point avancer, et d'attendre un peu. Il se trouvait près de Stéphanette, si près qu'il fallait bien se parler.

Tout d'abord ils causèrent de Joseph, de la fièvre maligne qui le tenait et des inquiétudes qu'on avait eues; puis l'entretien devint plus intime: ces deux âmes, jeunes, candides, qui ne connaissaient ni les banalités du monde ni ses réserves étiquées, s'interrogèrent, et s'ouvrirent l'une à l'autre, sans presque s'en douter. Avec des mots, des regards, des silences, elles se dirent mille choses: il lui apprit qu'il s'appelait Jean, et qu'il était clerc chez M. Furoudeau; elle, qu'elle avait nom Stéphanette, et qu'elle accompagnait quelquefois sa sœur Doctroevé dans ses visites aux pauvres; et lui avoua qu'il n'était pas riche, et elle fit entendre qu'elle était sans fortune; et lui confia que le dimanche était son seul jour de liberté, elle de même; et osa l'assurer qu'il était joyeux de la revoir, et elle le laissa deviner qu'elle n'avait aucun plaisir à l'écouter.

Joseph dormait. Sœur Doctroevé survint qui les interrompit. Ils se quittèrent bientôt.

Jean sortit de cette humble maison, heureux d'un bonheur indéfinissable. Tout le jour, puis tous les jours qui suivirent, il pensa à la jeune fille de la rue Vauvert. Il lui bâtit même un roman. Comme il ne connaissait d'elle que son nom et sa grâce souveraine, il lui fit tout inventer: Stéphanette était une jeune fille pauvre, mais si sage, si douce, si vaillante, que sœur Doctroevé, religieuse de l'abbaye du Ronceray, avait

recueilli chez elle; le demi qu'elle portait, c'était celui de son père; elle était pauvre à présent, mais elle était née dans la luxe, châteline dépossédée... Sur cette donnée, l'imagination du jeune homme brodaient une longue et douloureuse histoire qui rendait Stéphanette encore plus intéressante à ses yeux, et créait entre elle et lui les liens d'une amitié commune. Un seul point l'embarrassait; pourquoi venait-elle seule, chaque dimanche, à travers toute la ville, entendre la messe de cinq heures à Saint-Maurice?

<